Vers l'identification biométrique

■ Près de 80 personnes ont participé au workshop organisé hier à la Chambre de commerce sur la cryptologie, la sécurité des systèmes et l'espionnage industriel. Une dizaine de spécialistes ont évoqué les dernières avancées dans ces domaines.

L'exposé d'Andrzei Drygailo. de l'école polytechnique fédérale de Lausanne, concernait les systèmes biométriques d'identification des personnes. La biométrie est la science qui permet l'identification d'un individu par ces caractéristiques biologiques. Le passeport biométrique devrait être introduit en Europe dès le mois d'octobre. Il sera muni d'une puce électronique capable de stocker une photo digitalisée et d'autres informations biométriques. La biométrie permet une réelle liaison entre le document d'identité et le titulaire qui

n'existe pas actuellement. Aujourd'hui, on utilise l'ADN, le sang ou la salive, mais les analyses pour identifier une personne prennent du temps. Il y a plusieurs méthodes d'identification biométrique. La voix tout d'abord, puisque le signal acoustique émis par une personne est unique. La reconnaissance oculaire par l'iris ensuite, qui pose cependant des problèmes pour les personnes atteintes de troubles de la vision.

Un taux d'échec de 2 %

La signature d'un individu sur une tablette graphique permet aussi une identification poussée: des données techniques très précises permettent de différencier les fraudes d'une signature authentique. D'autres technologies permettent d'identifier une personne par son visage. Les limites: le maquillage ou le déguisement.

Le système le plus sûr reste pour le moment les empreintes digitales. Cette technique pourrait évoluer à l'avenir vers une reconnaissance de la main toute entière avec d'autres données biométriques comme la forme de la main et les lignes de la paume.

Andrzej Drygajlo rappelle toutefois que, pour le moment, l'identification biométrique n'est pas efficace à 100 %. Il y a un taux d'échec qui avoisine les 2 %. Pour lui, il faut donc rester prudent, et adapter l'utilisation de la biométrie en fonction de l'application. Si un taux de 2 % est tolérable pour limiter l'accès d'une pièce dans un bâtiment par exemple, il l'est moins dans un aéroport qui voit passer 10.000 personnes chaque jour.

Christelle Raineri